

04 juin 2010 -19:16

Appartient à [Conseil des ministres du 4 juin 2010](#)

Sécurité sociale

Octroi d'un supplément pour les infirmiers et aides-soignants qui effectuent des prestations de soirée et de nuit dans le secteur des soins à domicile et des maisons médicales

Octroi d'un supplément pour les infirmiers et aides-soignants qui effectuent des prestations de soirée et de nuit dans le secteur des soins à domicile et des maisons médicales

Dans le cadre du plan d'attractivité de la profession de praticien de l'art infirmier, le Conseil des ministres a cette fois également approuvé le supplément pour les prestations de soirée et de nuit pour le secteur des soins infirmiers à domicile et les maisons médicales ([voir Conseil des ministres du 28 mai 2010](#)).

Il s'agit d'un supplément pour les heures prestées "au chevet du patient" entre 19h et 20h et entre 20h et 6h du matin.

Ce supplément a été prévu dans l'accord du 4 mars 2010, conclu entre le gouvernement fédéral et les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>